

Modifications

Première édition		
Indice	Date	Modifications
A	14 juin 2024	Dossier de permis de construire - version provisoire
B	9 septembre 2024	Dossier de permis de construire
Indice	Date	Modifications

Maître d'ouvrage

CVE SOLAR
5 place de la Joliette
13 002 MARSEILLE

Opération

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
Lieu-dit Le Lac d'Oussoulx
43 230 PAULHAGUET

Dossier: DLAA-2405

Document

Dossier de permis de construire

Indice	B
Numéro	/
Echelle	/
Date	9 septembre 2024
Auteur(s)	DLAA Architectes

Liste des pièces du dossier

Documents	Echelle	Format
Formulaire CERFA		
PC1-1	- Plan de situation	1/25 000ème A3
PC1-2	- Photo aérienne	1/25 000ème A3
PC2	- Plan masse projet : implantation	1/2 000ème A2
PC3	- Coupe du terrain et des tables photovoltaïques	1/1 000ème, 1/50ème A3
PC4	- Notice	- A3
PC5-1	- Poste de livraison - façades, plans et coupe	1/500ème, 1/100ème A3
PC5-2	- Poste de transformation - façades, plans et coupe	1/500ème, 1/100ème A3
PC5-3	- Clôture, portails et citerne	1/500ème, 1/100ème A3
PC6-1 à PC6-4	- Insertions paysagères	- A3
PC7 et PC8	- Situation du terrain : environnement proche et lointain	- A3

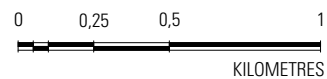
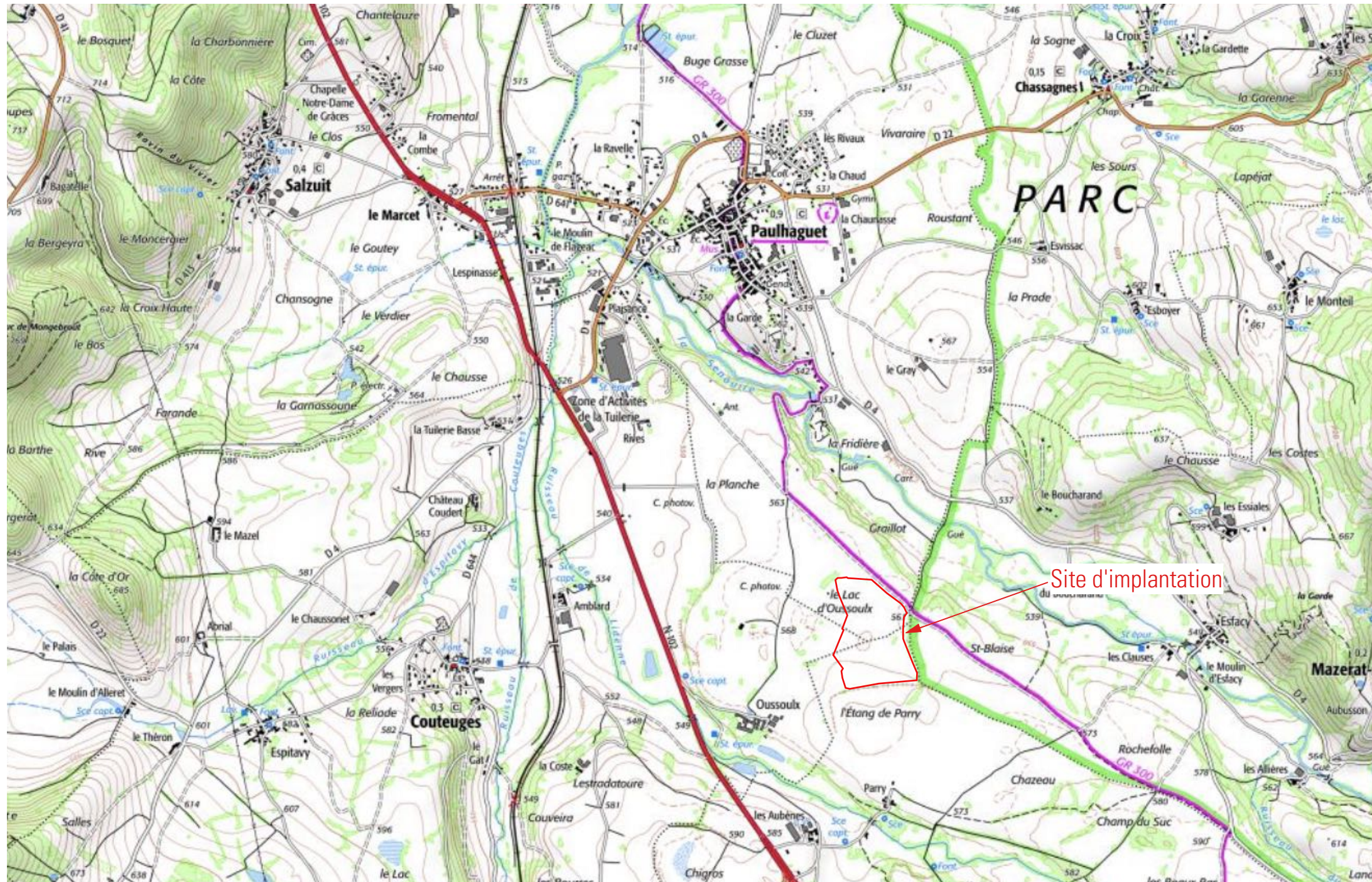
Vue projetée de la centrale solaire photovoltaïque au sol



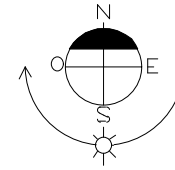
Maîtrise d'oeuvre

dlaa
gillet levy architectes
SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
04 72 29 13 72 - 04 72 85 02 42
atelier@dlaa.archi
www.dlaa.archi

PLAN DE SITUATION (1/25 000ème)



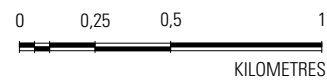
AL



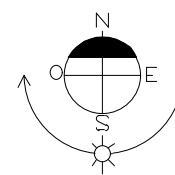
dlaa.archi
 architecture patrimoniale écologique
 SARL D'ARCHITECTURE
 12, rue Dumont - 69004 Lyon
 04 72 29 13 72 - 04 72 85 02 42
 atelier@dlaa.archi
 www.dlaa.archi

CVE SOLAR
 Projet de centrale photovoltaïque au sol
 Communes de PAULHAGUET et SAINT-GEORGES-D'AURAC
PC1-1 - PLAN DE SITUATION
 Indice B du 9 septembre 2024
 Ech : 1/25 000 ème
 DLAA-2405

PHOTO AÉRIENNE (1/25 000ème)

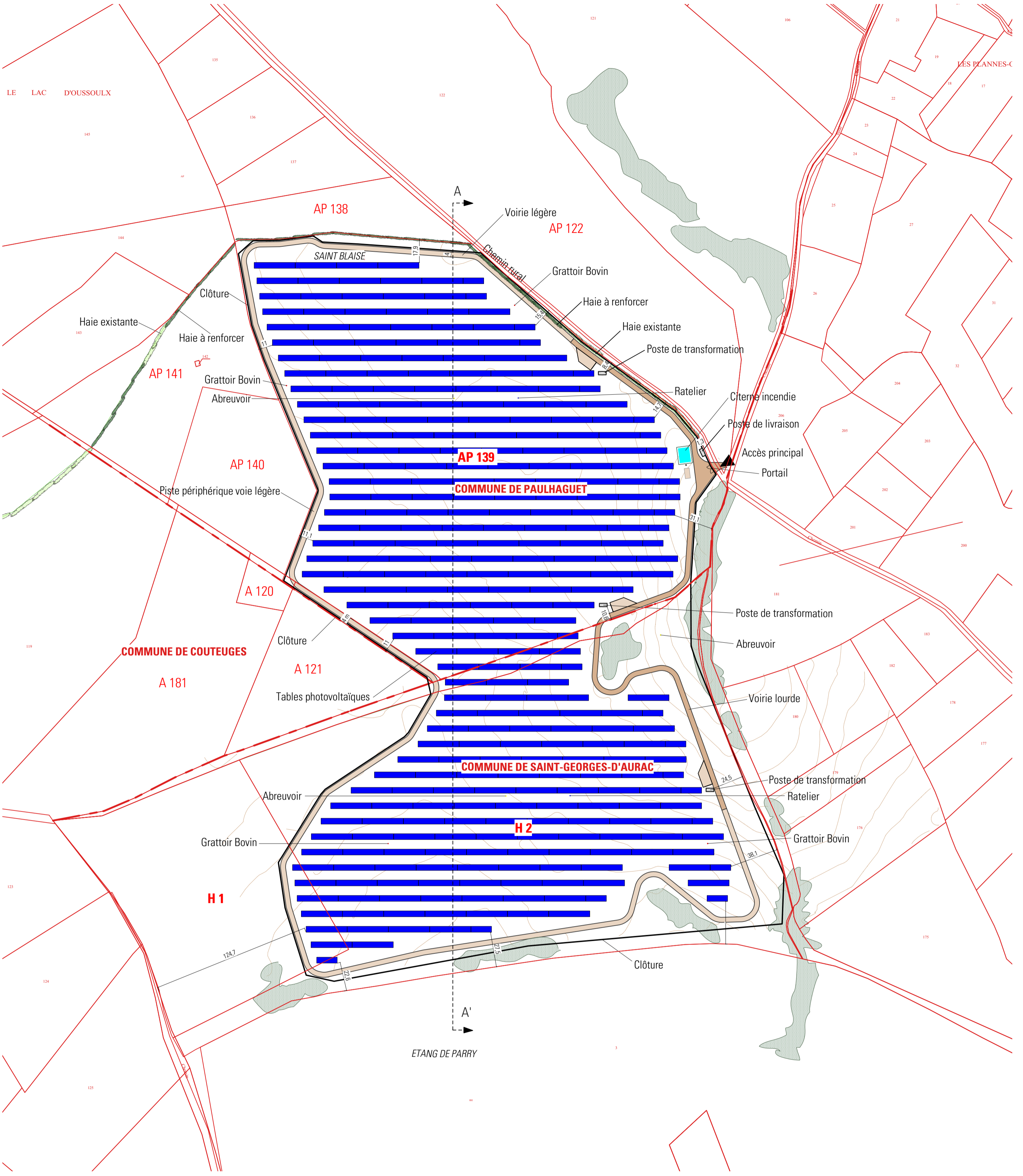


AL

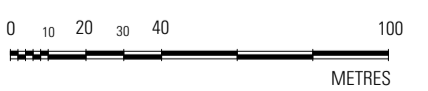
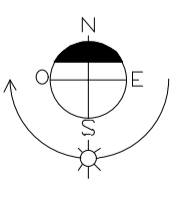


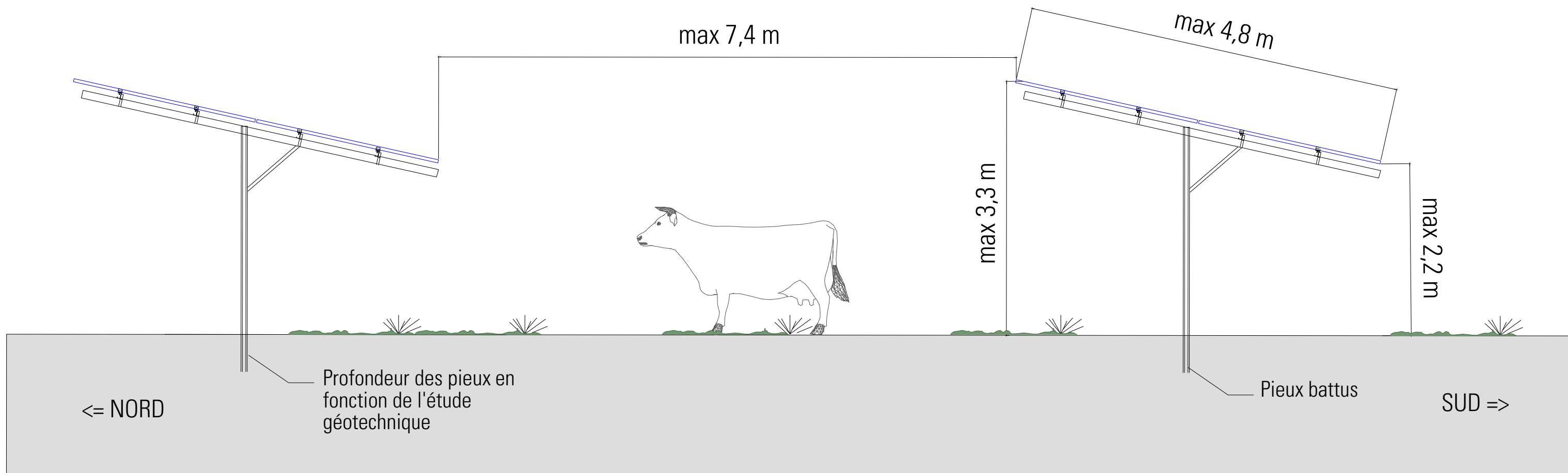
dlaa.archi
architecture patrimoine écologie
SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
04 72 29 13 72 - 04 72 85 02 42
atelier@dlaa.archi
www.dlaa.archi

CVE SOLAR
Projet de centrale photovoltaïque au sol
Communes de PAULHAGUET et SAINT-GEORGES-D'AURAC
PC1-2 PHOTO AERIENNE
Indice B du 9 septembre 2024
Ech : 1/25 000 ème
DLAA-2405

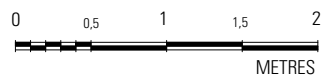


Légende	
	Limites parcellaires
	Limite communale
	Clôture
	Accès au site
	Portails d'accès
	Voirie lourde
	Voirie légère
	Table photovoltaïque
	Poste de livraison
	Poste de transformation
	Citerne Incendie 120 m³
	Boisement existant
	Haie arbustive haute et arborée existante
	Plantation de sujets arborés et arbusifs

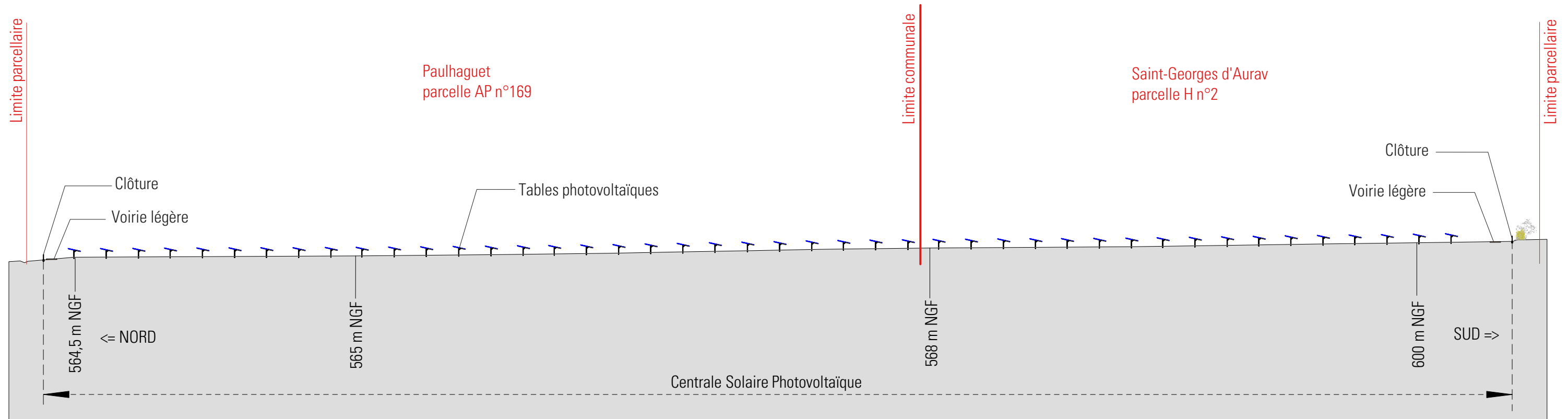




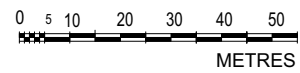
TABLES PHOTOVOLTAÏQUES - VUE DE COTÉ - Échelle 1/50ème



PL



COUPE AA SUR TERRAIN - Echelle 1/1500ème



AL

Notice - PC4

Projet de centrale Photovoltaïque au sol

Localisation Le parc agrivoltaïque objet du présent permis de construire est envisagé sur les communes de PAULHAGUET et de SAINT-GEORGES D'AURAC dans le département de la Haute-Loire (43). La zone d'implantation du projet se situe à environ 2 kilomètres au Sud du bourg de Paulhaguet, à l'est de la RN 102.

Contexte Foncier

Le projet s'implante sur des parcelles qui accueillent actuellement une activité d'élevage de vaches laitières, il n'entrera pas en concurrence avec la vocation agricole des terres en maintenant une activité pérenne pendant toute la durée de vie du projet.

Le projet est situé au sein d'une plaine en légère pente orientée au nord-ouest en direction de Paulhaguet. La topographie est assez plane avec des pentes moyennes de l'ordre de 1 à 3%. Compte tenu des faibles pentes observées et de la position du projet dans une vallée au relief peu vallonné, l'enjeu lié à la topographie est considéré comme étant faible.

La surface clôturée est d'environ 18,2 ha.

Une zone humide située au Sud-Ouest de l'aire d'étude du projet a été préservée, et ne recevra pas d'installations photovoltaïques.

Le projet Le projet consiste en l'implantation sur le terrain d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques, l'intégralité de la production sera injectée sur le réseau public de distribution.

La centrale est constituée de modules photovoltaïques, ainsi que d'un poste de livraison et de 3 postes de transformation, avec la répartition suivante sur les deux communes : le poste de livraison et 2 postes de transformation sur la commune de Paulhaguet, et 1 poste de transformation sur la commune de Saint-Georges d'Aurac.

Les panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures métalliques de type «fixe» (appelées tables), ancrées au sol avec des systèmes de fixations adaptés à la nature du sol (type pieux battus). Ces fixations ne constitueront pas de «barrage» hydraulique pour l'écoulement des eaux superficielles car les structures respecteront le principe de continuité des écoulements des eaux de ruissellement. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table.

Les tables sont disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe Est-Ouest et sont suffisamment espacées pour limiter les ombrages portés. La hauteur maximale des tables au-dessus du sol est de 3,3m au point le plus haut. Cette hauteur permet la libre circulation des vaches sur le terrain qui sera enherbé et pâturé.

Le site sera entièrement fermé par une clôture d'une hauteur de 2m environ. Des ouvertures sont prévues à intervalle régulier pour permettre le passage de la petite faune.

La transformation du courant issu des panneaux s'effectuera à partir des postes de transformation. Leurs hauteurs n'excéderont pas 3,2 m. La surface au sol de ces postes sera d'environ 15 m².

Un poste de livraison sera également installé en limite du parc, proche de l'accès. Ce bâtiment permettra l'injection de l'intégralité de la production dans le réseau public de distribution de l'électricité ENEDIS. La hauteur du poste de livraison ne dépassera pas 3,2 m. Sa surface de plancher sera d'environ 15 m².

Une citerne souple de 120 m³ sera localisée proche du portail d'entrée principal Sud. Elle sera accessible au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Paysage L'installation photovoltaïque de Paulhaguet sera assez peu perceptible dans le paysage. Compte tenu de la hauteur importante des panneaux en vue du développement d'une coactivité d'élevage bovin et de la topographie plane du site, l'installation photovoltaïque s'imposera dans le paysage uniquement à proximité immédiate du site notamment sur la partie du chemin de GR qui longe le site au nord-est. Une fois éloigné légèrement du site (100-200m), les reliefs des contreforts du Livradois à l'est et des contreforts de la Margeride à l'ouest dépasseront nettement de la ligne d'horizon. Le fort contraste d'échelle (rupture d'échelle) entre l'installation photovoltaïque et les reliefs environnants diminuera la prégnance de la centrale photovoltaïque dans le paysage. Celle-ci sera accentuée par les arbres de hauts-jets présents à certains endroits et qui créeront des masques visuels naturels. L'installation photovoltaïque sera à plus grande échelle masquée par la topographie et les installations anthropiques présentes au sein du bassin de Paulhaguet. Ainsi, l'incidence du projet sur le paysage local est considérée comme étant modérée.

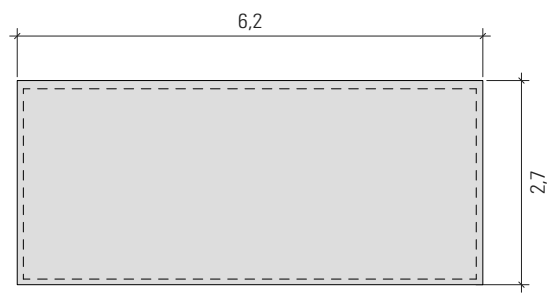
Voiries et réseaux L'accès au parc photovoltaïque se fera par le Sud, depuis la RN102 et une piste déjà aménagée. Le parc photovoltaïque sera desservi par des pistes carrossables de 4 m de large. Les pistes internes seront recouvertes d'une couche de réglage en grave non traitée de couleur claire. Cette couche sera soigneusement réglée et compactée, ce qui lui permettra de rester perméable afin de ne pas modifier l'hydraulique locale. Le portail d'accès double battant aura une largeur de 6m et hauteur de 2m.

Le projet sera raccordé au réseau ENEDIS à partir du poste de livraison. Il sera également raccordé au réseau filaire de France-Telecom.

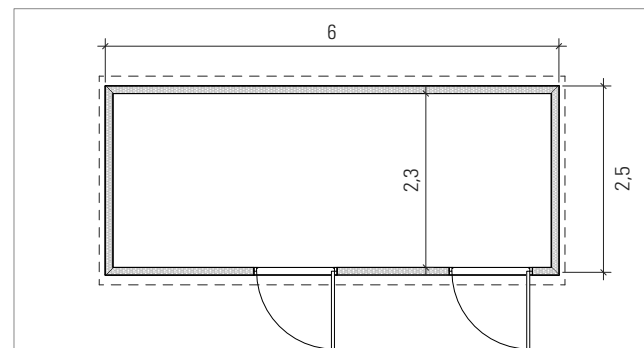
Le projet de centrale en lui-même ne nécessite aucun autre type de raccordement : il n'y a aucun rejet d'eaux pluviales, d'eaux usées et aucun apport d'eau potable.

Matériaux Modules : panneaux sombres bleutés. Structure métallique teinte naturelle.
Clôtures : De type clôture agricole, pieux en bois, grillage noué galvanisé grande maille
Poste de livraison : constitué d'un bloc de béton préfabriqué recouvert d'un bardage bois à lames verticales
Poste de transformation : constitué d'un bloc de béton préfabriqué recouvert d'un bardage bois à lames verticales
Terrain : maintien d'une strate herbacée afin de permettre le pâturage.
Chemins et plate-formes : matériaux vernaculaires de roche concassée.

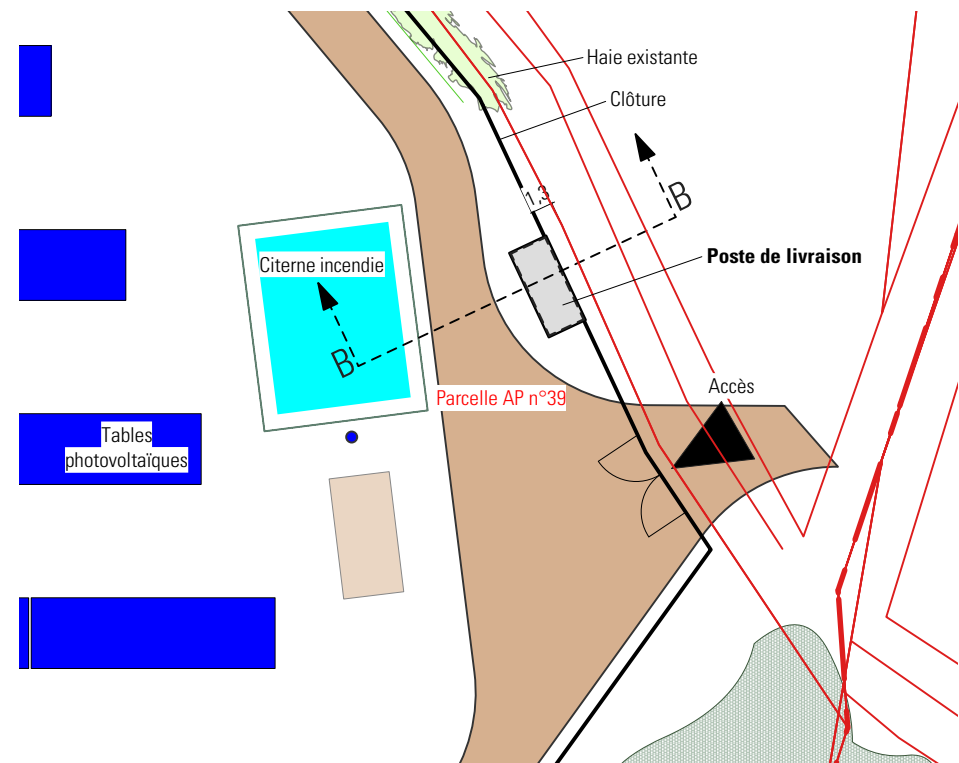
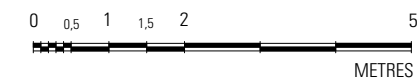
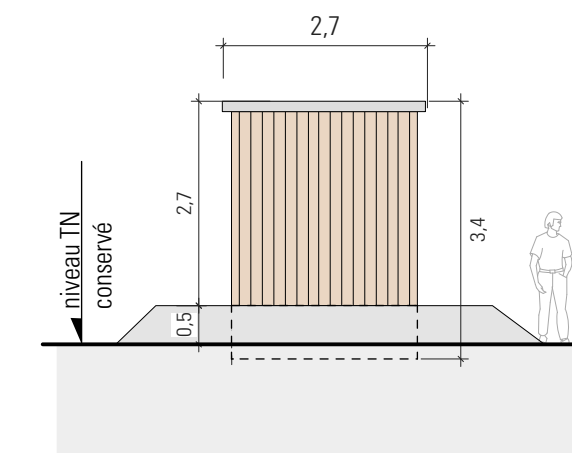
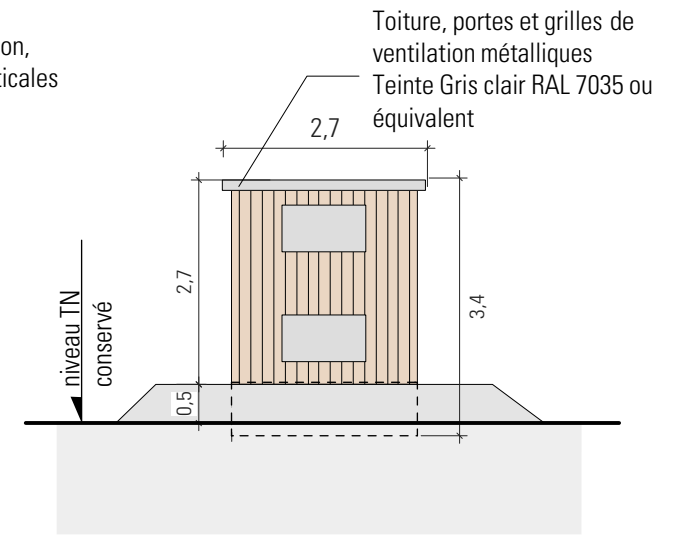
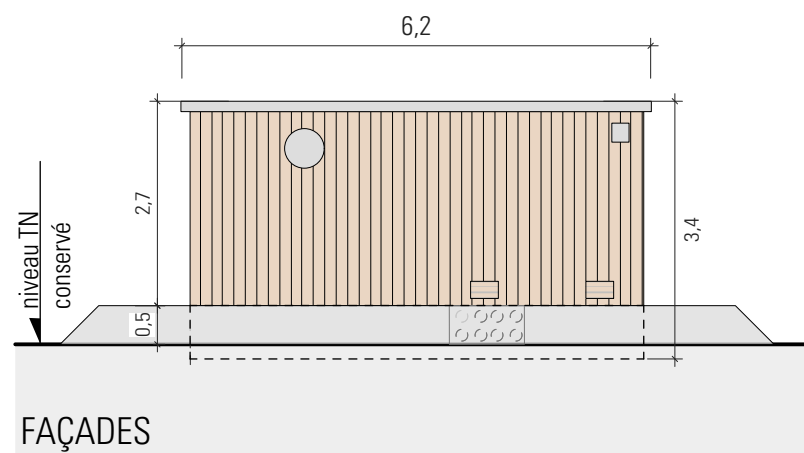
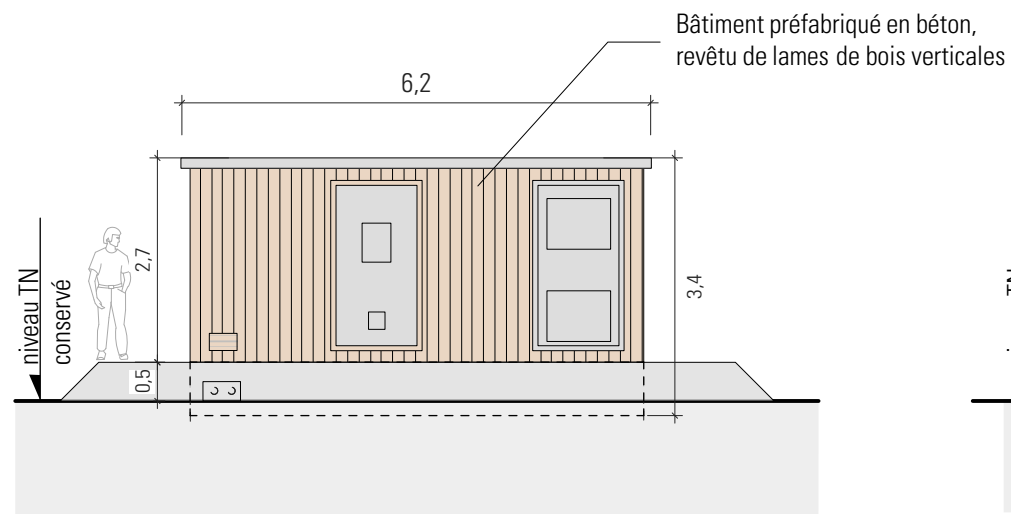
Démantèlement La centrale est construite de manière que la remise en état initial du site soit parfaitement possible. L'ensemble des installations est démontable (panneaux et structures métalliques) et les fondations peu profondes seront facilement déterrées. Les locaux techniques (pour la conversion de l'énergie) et la clôture seront également retirés du site.



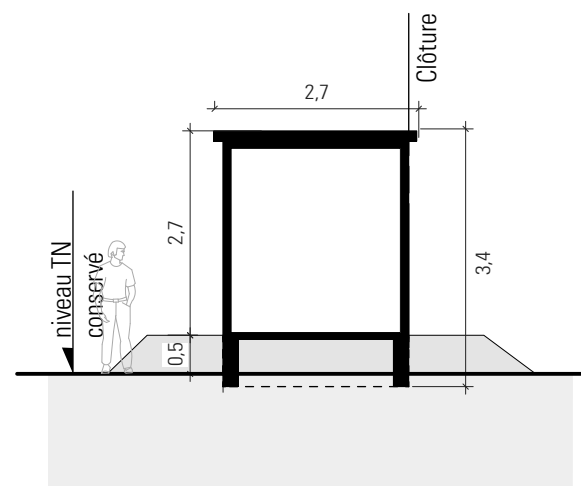
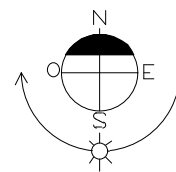
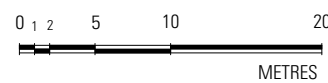
PLAN TOITURE



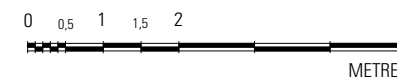
PLAN



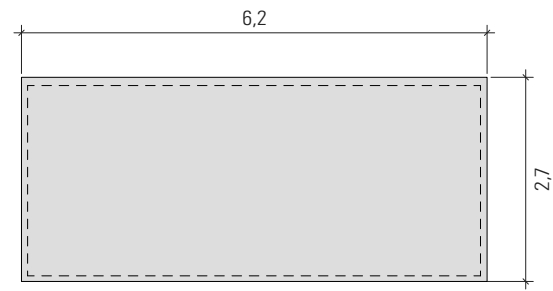
PLAN AVEC POSTE DE LIVRAISON
ECHELLE : 1/500ème



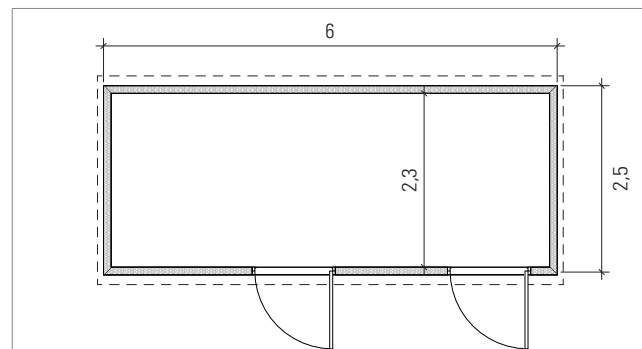
COUPE BB POSTE DE LIVRAISON (ECHELLE : 1/100ème)



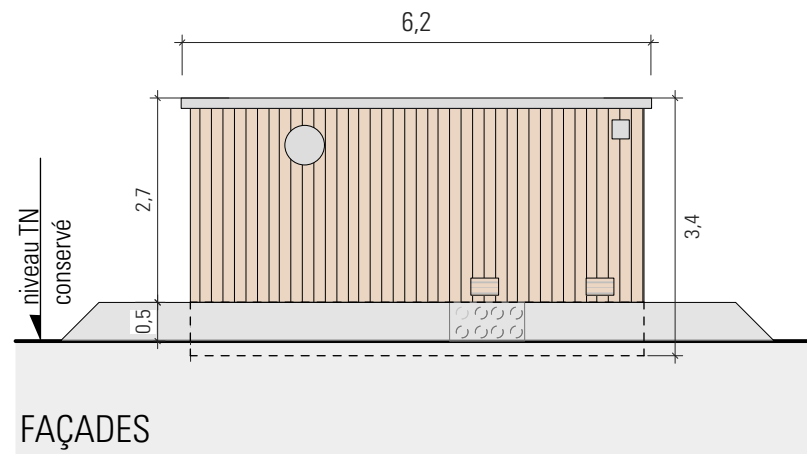
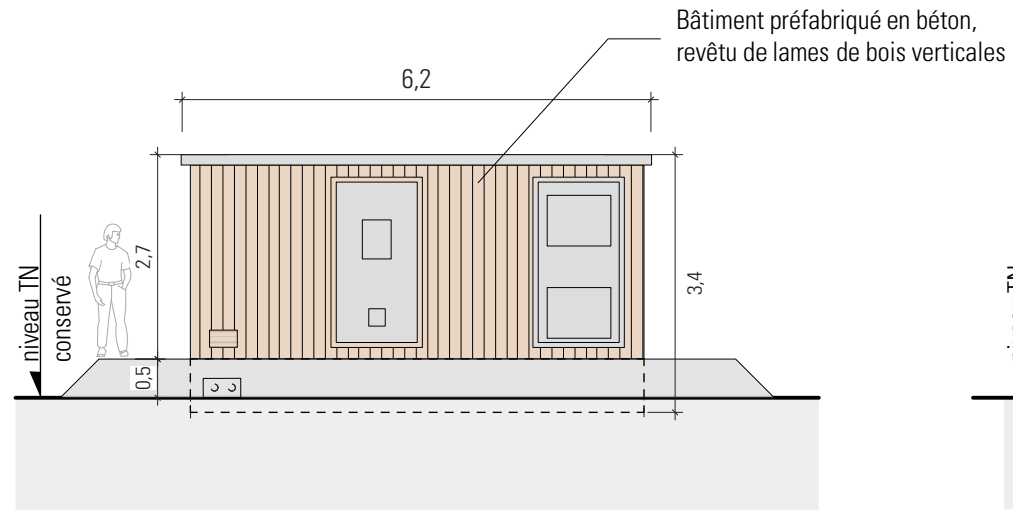
AL



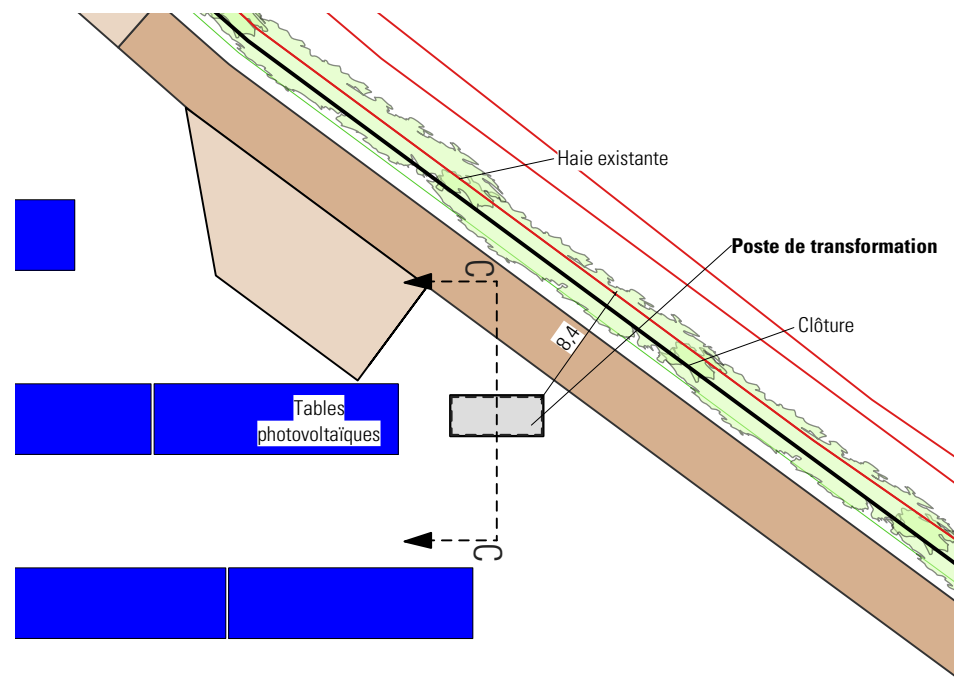
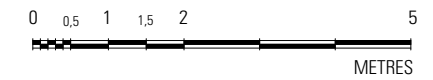
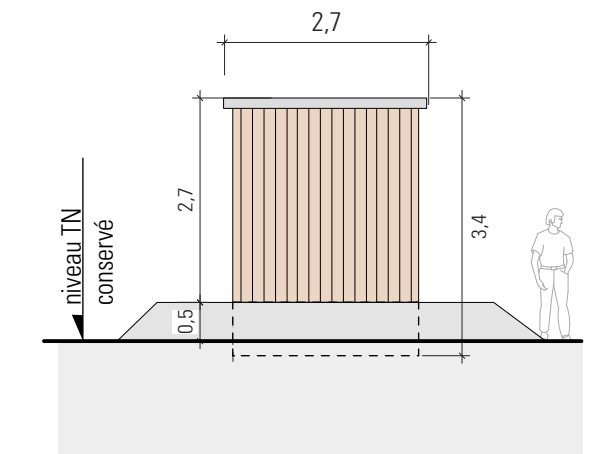
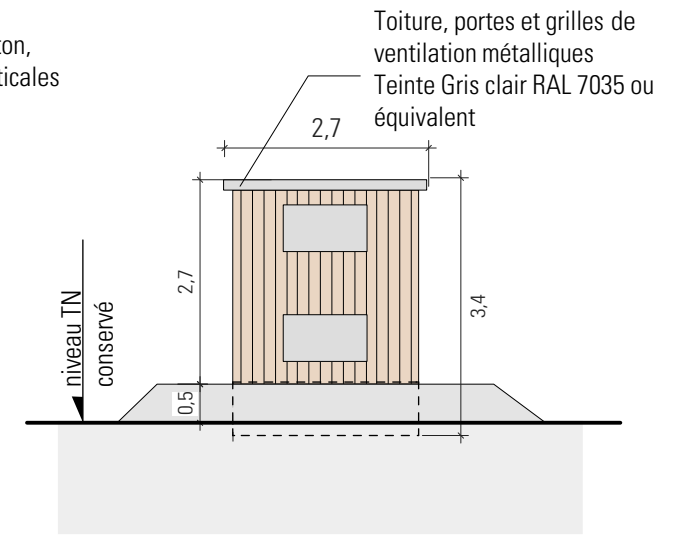
PLAN TOITURE



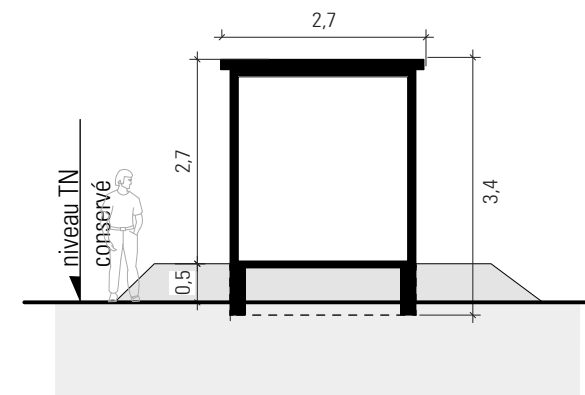
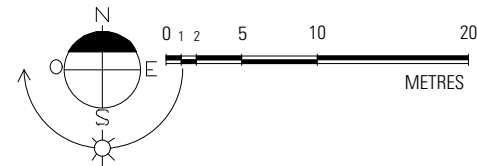
PLAN



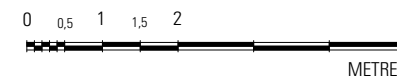
FAÇADES



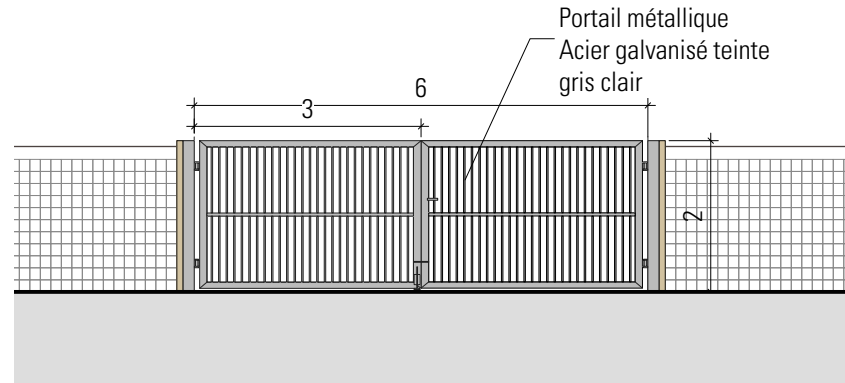
PLAN AVEC POSTE DE TRANSFORMATION
ECHELLE : 1/500ème



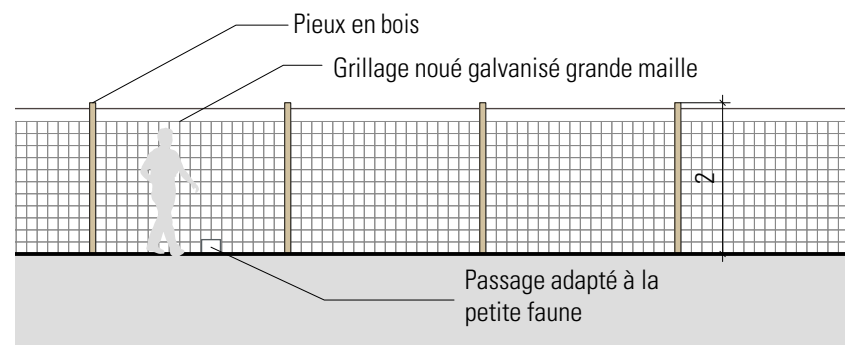
COUPE CC POSTE DE TRANSFORMATION (ECHELLE : 1/100ème)



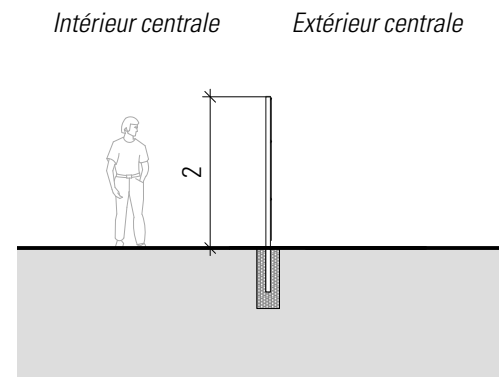
AL



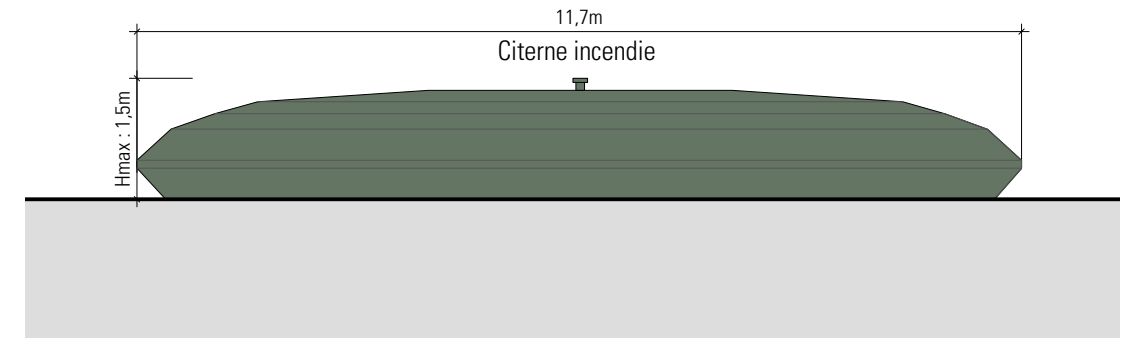
DÉTAIL DES PORTAILS



DETAIL DES CLÔTURES



COUPE DE LA CLÔTURE



DÉTAIL DE LA CITERNE

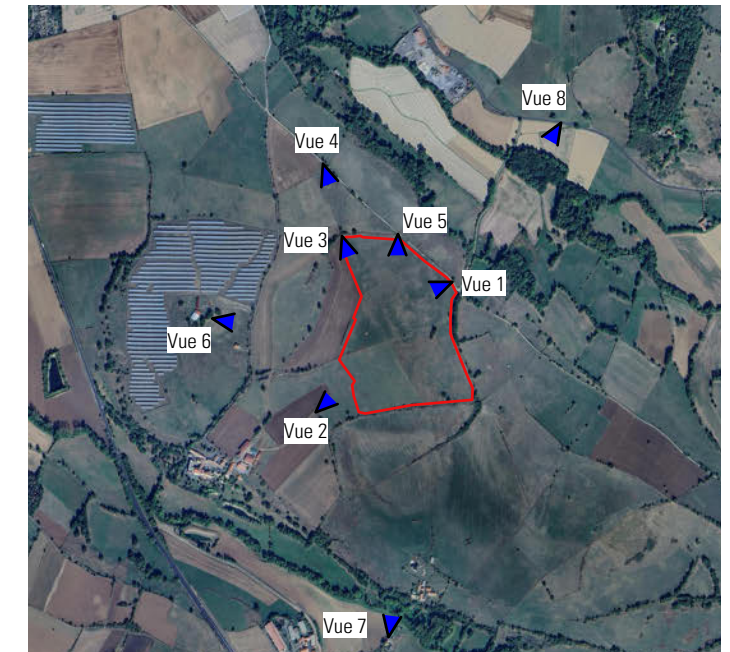
AL

INSERTIONS PAYSAGÈRES



VUE 1 - Vue existante depuis le chemin de Grande Randonnée au nord-est en direction du sud-ouest

LOCALISATION DES VUES



VUE 1 - Vue projetée sans mesures paysagères



VUE 1 - Vue projetée avec mesures paysagères

AL

dlaa.archi
architecture patrimoine écologie
SARL D'ARCHITECTURE
12, rue Dumont - 69004 Lyon
04 72 29 13 72 - 04 72 85 02 42
atelier@dlaa.archi
www.dlaa.archi

CVE SOLAR
Projet de centrale photovoltaïque au sol
Communes de PAULHAGUET et SAINT-GEORGES-D'AURAC
PC6-1 - INSERTIONS PAYSAGÈRES
Indice B du 9 septembre 2024
Ech : -
DLAA-2405

INSERTIONS PAYSAGÈRES

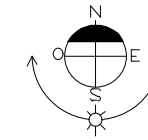
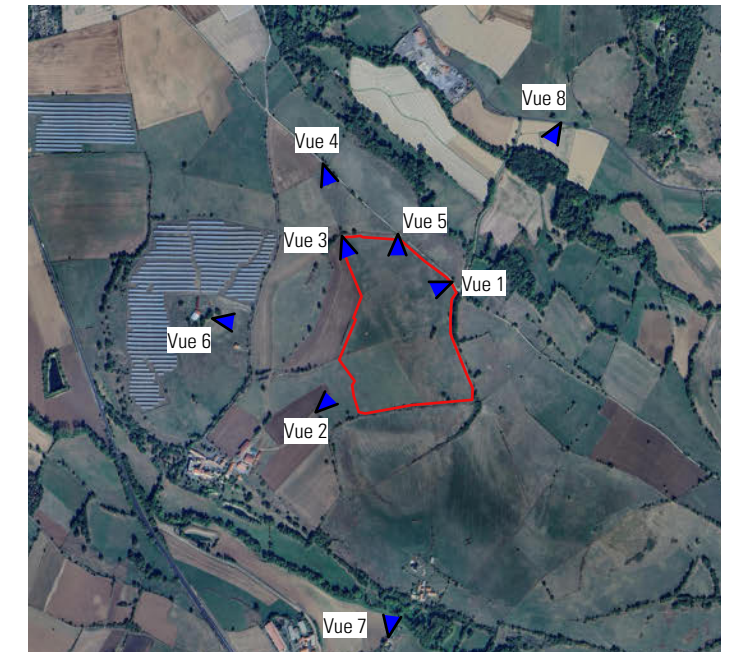


VUE 2 - Vue existante depuis le nord de la ferme du hameau d'Ossoulx en direction du nord-est



VUE 2 - Vue projetée

LOCALISATION DES VUES



PL

INSERTIONS PAYSAGÈRES

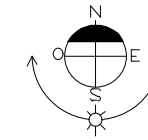
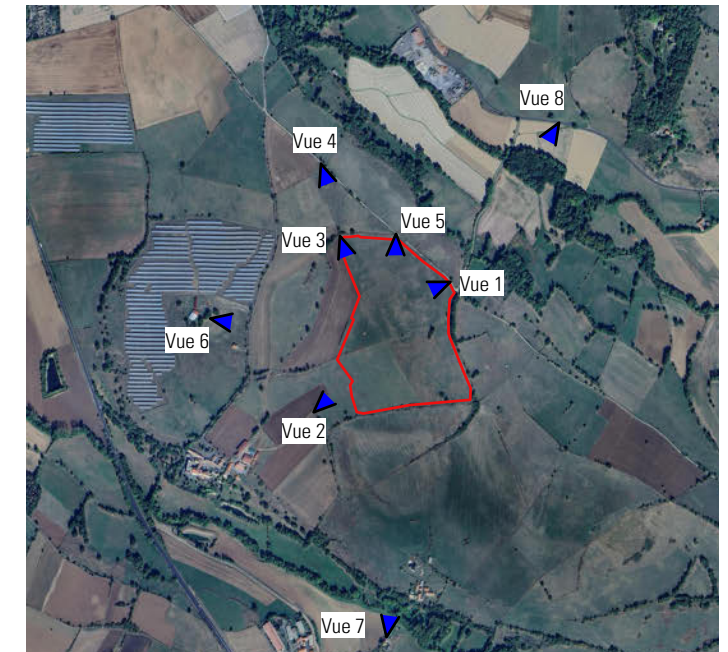


VUE 3 - Vue existante depuis le nord en direction du Château de Flaghac au sud



VUE 3 - Vue projetée

LOCALISATION DES VUES



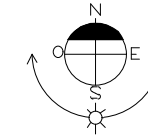
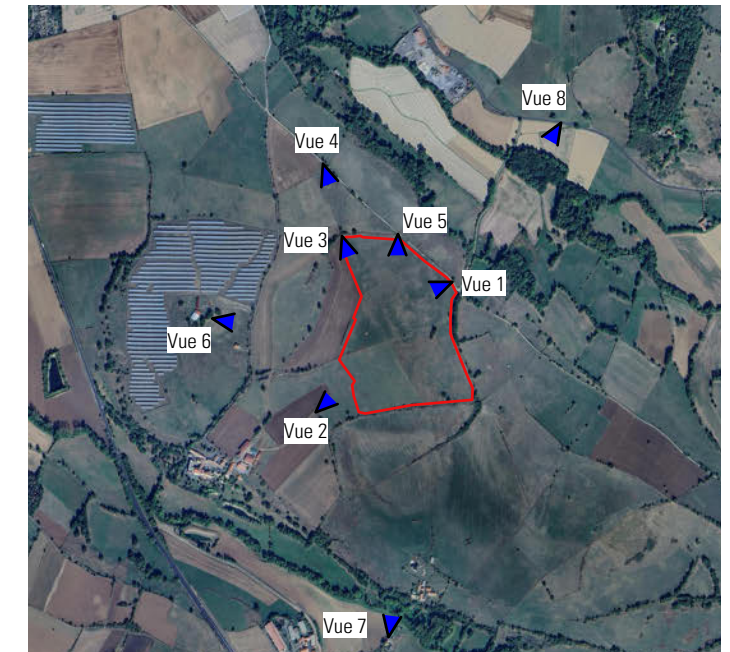
PL

INSERTIONS PAYSAGÈRES



VUE 4 - Vue existante depuis le chemin de GR au nord-ouest du site en direction du sud-est

LOCALISATION DES VUES



VUE 4 - Vue projetée sans mesures paysagères



VUE 4 - Vue projetée avec mesures paysagères

AL

PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

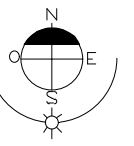
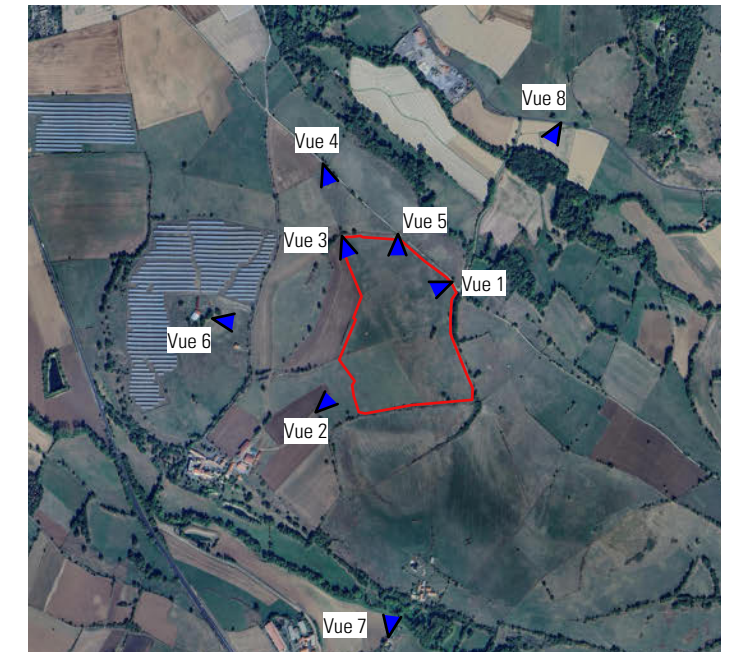


VUE 5 - Vue existante



VUE 6 - Vue existante

LOCALISATION DES VUES



VUE 7 - Vue existante



VUE 8 - Vue existante

AL